|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Monsieur et Madame BARBARA ET MARTIN KAVANAGH**  **Le Carriol 125 route du champs de Mongi**  **46310 CONCORES** |

**AVENANT AU MANDAT EXCLUSIF CONVERTI EN MANDAT NON EXCLUSIF**

*Dossier : GD2025, mandat : 2 075 du 17/04/2024*

Les parties ont signé le mandat de vente n° 2 075 le 17/04/2024, inscrit au registre des mandats de l'agence.

Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente,

Il est convenu que le prix net vendeur du bien :  *Maison Ancienne sur 1 270 m², situé 46310 CONCORES, Le Carriol* , est à compter de ce jour de **265 000 € ( deux cent soixante cinq mille euros) restera le même mais le mandat excflusif est converti en non exclusif à partir de ce jour.**

En conséquence, la rémunération du mandataire est portée à **4.53 % TTC (TVA comprise 20 %) par mesure commerciale exceptionnelle**

Toutes les autres clauses et conditions du mandat restent inchangées.  
Fait en 2 exemplaires au cabinet du mandataire.

**A Gourdon, le 5 novembre 2024**

#### LE MANDANT LE MANDATAIRE - Clarisse BOUSSAC

*‘’ bon pour avenant au mandat’’ ‘’avenant au mandat accepté’’*